

Règlement : Trail « Les montées du Daubenschlag »

Article 1 : Le comité des fêtes, l'Union Cycliste des Vosges du Nord et l'Association Usep « Les Loups » de Dossenheim sur Zinsel organisent, le dimanche 12 septembre 2021, le Trail « Les montées du Daubenschlag ».

Sont organisées, le Trail « Les montées du Daubenschlag – Challenge Dénivelé + » (16.8km - 545m D+), le Trail « Les montées du Daubenschlag – Challenge Junatur » (8.9km - 325 D+) et trois courses jeunes dénommées « Courses Alfred Weber ».

Article 2 : Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants. Il incombe aux participants (hors licenciés de la F.F.A) de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

Article 3 : L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation totalement ou partiellement en cas de force majeure, de catastrophe naturelle (intempéries, ...), ou de survenance d'un événement susceptible de nuire à la sécurité des coureurs et de toute autre circonstance (pluie, vent) sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 4 : Cette course est ouverte aux licenciés F.F.A., ainsi qu'aux non-licenciés remplissant la condition minimale d'âge. Les coureurs devront fournir à l'inscription :

- soit une copie de leur licence sportive FFA en cours de validité au jour de l'épreuve. Les licences compétition FSCF, FSGT, UFOLEP, de la saison en cours, sont acceptées si elles font apparaître de façon précise la mention athlétisme.

- soit un certificat médical comportant la mention de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, **datant de moins d'un an** à la date de l'épreuve.

Conformément à l'article L. 321-3 du Code du Sport « la participation aux compétitions sportives organisées ou autorisées par les fédérations est subordonnée, pour les non-licenciés auxquels ces compétitions sont ouvertes, à la **présentation de ce seul certificat ou de sa copie, qui doit dater de moins d'un an à la date des courses** ».

Article 5 : Tout engagement est nominatif, ferme et définitif ; il ne pourra faire l'objet d'un remboursement hors annulation de l'épreuve par les autorités administratives (voir art.14).

Aucune rétrocession de son dossard à une tierce personne n'est autorisée sans accord de Sporkrono et de l'organisateur.

Article 6 : Chaque concurrent participe à la compétition sous sa propre et exclusive responsabilité. Le numéro de dossard, placé sur le torse lors de la course, doit être entièrement lisible (ni coupé ou plié) sous peine de disqualification. Tout inscrit rétrocédant son dossard à une tierce personne demeure seul responsable en cas de dommages subis ou provoqués par cette dernière durant la course, l'organisation se dégageant de toute responsabilité en pareille situation. Il appartient à chaque participant de veiller à la préservation de ses effets personnels, l'organisation déclinant toute responsabilité en cas de perte, vol ou dommages subis par ces derniers.

Article 7 : Le trail « Les montées du Daubenschlag – Challenge Dénivelé + » est ouvert aux catégories Junior à Master. Le Trail « Les montées du Daubenschlag – Challenge Junatur-Celtic » est ouvert aux catégories Cadet à Master.

Article 8 : Le Trail « Les montées du Daubenschlag – Challenge Dénivelé + » aura un ravitaillement aux Kms 5 et 11 dans la limite des possibilités sanitaires du jour. Les coureurs devront disposer sur eux d'un gobelet récupérable.

Article 9 : Les coureurs sans dossard, les animaux et les engins roulants, motorisés ou non, sont formellement interdits sur le parcours, hormis ceux de l'organisation. Les accompagnateurs et suiveurs ne sont pas autorisés, sous peine de disqualification de l'athlète.

Article 10 : Une assistance médicale et de secours sera assurée sur le parcours du départ à l'arrivée.

Article 11 : Les remises des récompenses : les 3 premiers du classement scratch masculin et féminin sur chaque épreuve, le 1er de chaque catégorie Homme et Femme sera récompensé ainsi qu'au gagnant et à la gagnante de « **Le Mur du Dauben** ».

Article 12 : Les inscriptions se feront uniquement par internet : sur le site sporkrono.fr jusqu'au 7 septembre minuit (dans la limite de 800 inscrits pour les courses adultes). Inscription possible jusqu'au jour de retrait des dossards dans la limite des places disponibles.

Article 12 bis : Les catégories :

Horaires	Catégories H et F	Années de naissance	Distances
9h15	Seniors (es)	1987 à 1998	16.8 km
	Espoirs(es)	1999 à 2001	
	Juniors(es)	2002 et 2003	
	Master M0	1986 - 1982	
	Master M1	1981 - 1977	
	Master M2	1976 - 1972	
	Master M3	1971 - 1967	
	Master M4	1966 - 1962	
	Master M5	1961 - 1957	
	Master M6	1956 - 1952	
	Master M7	1951 - 1947	
	Master M8	1946 - 1942	
	Master M9	1941 - 1937	
Master M10	1936 et avant		
Horaires	Catégories H et F	Années de naissance	Distances
9h40	Seniors (es)	1987 à 1998	8.9 km
	Espoirs (es)	1999 à 2001	
	Juniors (es)	2002 et 2003	
	Cadets - Cadettes	2004 et 2005	
	Master M0	1986 - 1982	
	Master M1	1981 - 1977	
	Master M2	1976 - 1972	
	Master M3	1971 - 1967	
	Master M4	1966 - 1962	
	Master M5	1961 - 1957	
	Master M6	1956 - 1952	
	Master M7	1951 - 1947	
	Master M8	1946 - 1942	
Master M9	1941 - 1937		
Master M10	1936 et avant		
Horaires	Catégories H et F	Années de naissance	Distances
11h45	Poussins - Poussines	2010 à 2011	1650 m 34D+
12h00	Benjamins (es) - Minimes	2006 à 2009	2700 m 79D+
11h30	Eveil Athlé et Baby Athlé	2012 à 2015	800 m 12D+

Article 13 : Le retrait du dossard se fera :

- Samedi 11 septembre de 14h à 16h chez **Dénivelé +, 44 Grand'Rue 67700 Saverne** et
- Dimanche 12 septembre de 7h30 à 09h00, salle de la Zinsel, rue du stade 67330 Dossenheim sur Zinsel.

Le retrait de dossard n'est plus possible après le départ de l'épreuve.

Article 14 : Tarifs d'inscription :

- Le Trail « Les montées du Daubenschlag – Challenge Dénivelé + »: 18€ jusqu'au 30 août minuit puis 21€ à partir du 31 août et 23€ sur place.
- Le Trail « Les montées du Daubenschlag – Challenge Junatur - Celtic » : 10€ jusqu'au 30 Août minuit puis 13€ à partir du 31 Août et 15€ sur place.

Courses jeunes Alfred Weber :

- Les courses jeunes est « poussins et poussines » et « benjamins (es) et minimes » : 2€ avec chronométrage officiel en préinscription et 4 € sur place.
- La course jeune « Eveil athlé et Baby athlé » est gratuite et sans chronométrage.

En cas d'annulation de la manifestation il sera procédé à un remboursement de tous les inscrits du montant payé **hors frais de gestion**.

Article 15 : L'arrivée sera jugée par chronométrage électronique par la société SPORKRONO grâce à un bracelet codé. Ce bracelet sera à rendre aux bénévoles chargés de les récupérer à l'arrivée.

Article 15 bis : Les deux courses adultes et les courses jeunes (benjamins (es)/minimes et poussins/poussines) seront chronométrées. **Une portion chronométrée de 1400m** de la montée du Daubenschlag dénommée « **Le Mur du Dauben** » est intégrée aux courses adultes.

Article 16 : Le coureur s'engage à **respecter l'environnement** : ne pas crier intempestivement, aucun abandon de matériel, aucun jet de déchets hors des lieux prévus. Le coureur s'engage à respecter le balisage et le tracé tant pour sa sécurité que pour la préservation du milieu naturel. Le non-respect de ces consignes entraînera la mise hors-course du concurrent fautif. La course se déroulant en milieu naturel, chaque participant s'engage à porter assistance à toute personne en danger ou en difficulté.

Article 17 : Les concurrents doivent respecter le balisage, les consignes des commissaires de course et le code de la route lors des franchissements de route.

Article 18 : Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Sauf opposition de votre part (par courrier indiquant votre nom, prénom, adresse et n° de dossard), vos coordonnées pourront être transmises à des organismes extérieurs et vous pourrez être amenés à recevoir des propositions de leur part.

Article 19 : Tout coureur participant à l'une des épreuves du Trail « Les montées du Daubenschlag » autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayant-droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'événement sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 20 : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

Article 21 : Tout coureur autorise l'organisation à lui faire donner tous les soins médicaux et hospitalisation en cas d'accident ou d'urgence.

Article 22 : En cas de non-respect des recommandations de l'organisateur, celui-ci décline toute responsabilité en cas d'accident.

Article 23 : Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses, sous peine de disqualification.